

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-43

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de l'opération Charenton-Bercy, à Charenton-le-Pont

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	12

Votants	78
Abstention	3
Suffrages exprimés	75
Pour	75
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélie GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIÈRE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de l'opération Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.312-1 à L.312-7,

VU le Contrat d'Intérêt national signé en date du 24 novembre 2016,

VU le protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy signé en date du 20 septembre 2018,

VU la délibération n°2018-05 du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement en date du 12 mars 2018 autorisant cet aménageur à prendre l'initiative de l'opération du secteur Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont approuvée par le Préfet de la Région Ile-de-France,

VU la délibération du conseil d'administration de GPA du 3 juillet 2020 portant approbation du bilan de la concertation et du dossier de création de ZAC,

VU le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en date du 16 mars 2021,

VU l'arrêté Préfectoral n° 2021/01993 en date du 10 juin 2021 formulant l'accord de l'Etat sur la qualification de la GOU Charenton-Bercy,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2021-72 du 29 juin 2021 par laquelle le Territoire PEMB a approuvé l'acte de qualification de la GOU Charenton-Bercy,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2021-74 du 29 juin 2021 par laquelle le Territoire PEMB a émis un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont,

VU l'arrêté préfectoral n°2022/3457 du 23 septembre 2022 créant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Charenton-Bercy »,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2023-116 du 18 octobre 2023 par laquelle le Territoire PEMB a émis un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Charenton-le-Pont après enquête publique (PIGOU) sur l'opération d'aménagement Charenton-Bercy, à Charenton-le-Pont,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-43-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

VU l'arrêté préfectoral n°2023/04346 du 7 décembre 2023 déclarant d'intérêt général la réalisation de la grande opération d'urbanisme (GOU) « Charenton-Bercy » et emportant la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Charenton-le-Pont et adaptation du PPRI de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne, dans le cadre de la procédure intégrée prévue à l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2023-146 du 12 décembre 2023 par laquelle le Territoire PEMB a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2023-155 du 12 décembre 2023 par laquelle le Territoire PEMB a émis un avis favorable sur la Demande d'Autorisation Environnementale déposée par l'établissement public Grand Paris Aménagement, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy, à Charenton-le-Pont,

VU la délibération du conseil de territoire n° DC 2023-156 du 12 décembre 2023 par laquelle le Territoire PEMB a émis un avis favorable sur le programme des équipements publics (PEP), et plus globalement sur le dossier de réalisation de la ZAC Charenton-Bercy, à Charenton-le-Pont,

VU la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris n° CM2023/12/20/04 du 20 décembre 2023 déclarant d'intérêt métropolitain le soutien financier pour la réalisation de la passerelle Valmy dans le cadre de la ZAC Charenton-Bercy,

VU l'avenant n°1 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en date du 11 octobre 2024,

VU le projet d'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) objet de la présente délibération,

VU toutes les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT la mise à jour des objectifs et actions listés dans le PPA, à savoir :

- Sur la forme :
 - Réorganisation du document : création d'une partie qui regroupe l'ensemble des fiches actions

- Sur le fond :
 - Ajout des modalités de gestion des recours
 - Mise à jour de la programmation
 - Mise à jour du projet de programme des équipements publics et du financement
 - Ajout de la stratégie d'acquisition auprès des propriétaires fonciers privés
 - Ajout d'une fiche action sur la passerelle VALMY

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) à passer entre l'Etat, la Ville, GPA, l'EPT Paris Est Marne et Bois, et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la ZAC Charenton-Bercy,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 29 avril 2025 ;

DELIBERE

ARTICLE 1er :

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) à signer entre l'Etat, l'EPT Paris Est Marne et Bois, la Ville de Charenton-le-Pont, Grand Paris Aménagement (GPA), et la Métropole du Grand Paris (MGP).

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20250512-DC2025-43-DE Date de télétransmission : 12/05/2025 Date de réception préfecture : 12/05/2025
--

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Territoire à signer ledit avenant n°2 au contrat de PPA et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 :

PRECISE que le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et ses avenants n°1 et n°2, seront tenus à la disposition du public à la Direction aménagement de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, 3 place Uranie – 94340 – Joinville le Pont.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication sous format électronique, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

12 MAI 2025